

Extraits du Compte-rendu

Conseil Communautaire
08 juillet 2019 - 20 heures 30
A Lapleau



L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DUBOIS, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 1^{er} juillet 2019

PRESENTS

Délégués titulaires : M. DUBOIS Francis, M. AOUT Jean-Pierre, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, M. BOUYGES Daniel, M. CASSEZ Didier, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme ELEGIDO Martine, M. FAUGERAS Noël, M. FAURE Jean-Louis, M. FERRE Charles, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. HILAIRE Frédéric, M. KUTTIG Jean-Pierre, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MALISSARD Jean-Yves, Mme PEYRAT Denise, M. POINCHEVAL Michel, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VEYSSIERE Pascal, M. VIGOUROUX Daniel, Mme VILLALBA Liliane, M. ZANETTI Fernand.

Délégué suppléant : Mme BOURRIER Annette.

ABSENTS EXCUSES

Mme CARRARA Annie, Mme COURTEIX Nadine, M. SUDOUR Claude, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, Mme SCHWALM Sandrine.

ABSENTS

Mme AVELINO Marie-Claude, Mme CAYROU Isabelle, Mme FAURE Monique, M. MENUET Jean-François.

Mme CARRARA Annie a donné procuration à Mme ELEGIDO Martine,
Mme SCHWALM Sandrine a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
M. TAGUET Jean-Marie a donné procuration à M. DUBOIS Francis,
M. TRAËN William a donné procuration à M. FERRE Charles.

1 – Affaires générales.

- **SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**
- **MONSIEUR NICOLAS CONTINSOUZA EST DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE**

2 - Dossier.

- **SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

➤ **MARCHE POUR L'ÉTUDE DIAGNOSTIQUE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET ÉTABLISSEMENT D'UN SCHEMA DIRECTEUR AEP.**

M. le Président informe le Conseil que, comme convenu lors de la réunion de bureau élargie aux Maires du 06 mai 2019, la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières a lancé le 9 mai 2019 une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert (article L.2124-2 du Code de la Commande Publique) pour la réalisation d'une étude diagnostique des installations de production et de distribution d'eau potable et établissement d'un schéma directeur AEP pour les communes de La Chapelle Spinasse, Chaumeil, Darnets, Egletons, Lafage sur Sombre, Le Jardin, Lapeau, Laval sur Luzège, Marcillac la Croisille, Meyrignac l'Eglise, Moustiers-Ventadour, Péret Bel Air, Saint Hilaire Foissac, Saint Merd de Lapeau, Saint Yrieix le Déjalat, Sarran, Soudeilles et les Syndicats des eaux du Morel (Commune de Champagnac la Noaille, partie Marcillac la Croisille) et de Rosiers – Montaignac (Communes de Rosiers d'Egletons et Montaignac Saint Hippolyte).

Ce marché fait l'objet d'une tranche ferme et de sept tranches optionnelles :

Tranche ferme :

- ✓ 1ère phase : Etat des lieux : recueil, analyse et synthèse des données regroupant 5 parties
 - Présentation du secteur d'études :
 - Etat des lieux des infrastructures du système AEP :
 - état des lieux du patrimoine : ressource, ouvrages de stockage et de pompage, les dispositifs de traitement, l'analyse de la qualité des eaux brutes, traitées et distribuées, les dispositifs de comptage, le réseau d'adduction et de distribution,
 - cartographie informatique des réseaux conforme au CCTP S.I.G « Etude diagnostique AEP » avec géolocalisation des ouvrages et équipements,
 - établissement du descriptif détaillé conformément au décret 2012-97 du 27/01/2012 selon le niveau de précision défini par les tables attributaires du SIG « Etude diagnostique AEP » : Etablissement du dossier patrimonial AEP de la collectivité,
 - Etablissement du Bilan besoins - ressources ;
 - Proposition de sectorisation des réseaux et des équipements complémentaires de sectorisation,
 - Etat des lieux et analyse du fonctionnement des réseaux.
 - campagne de mesures d'enregistrement des débits et des pressions,
 - campagne de sectorisation nocturne,
 - définition des Indicateurs de performances du réseau,
 - modélisation du fonctionnement des réseaux,
 - révision du bilan besoins - Ressources
- ✓ 2nd phase : Propositions de scénarios de restructuration et d'optimisation
 - Rappel des principaux résultats de la phase 1 : synthèse du diagnostic,
 - Proposition de scénarios de restructuration : descriptif technique, analyse financière, synthèse et comparaison des scénarios proposés,
 - Le plan d'action pour la réduction des fuites,
 - Le programme d'autres travaux mis en évidence par le diagnostic,
- ✓ 3ème phase : Etablissement du programme opérationnel

- Etablissement et description du programme opérationnel de travaux et d'action,
- Définition des besoins et moyens d'exploitation techniques et humains
- Etablissement du zonage de desserte en d'eau potable.

Tranches Optionnelles :

- ✓ Tranche optionnelle n°1 : Commune de Darnets : Etat des lieux des infrastructures du système AEP
 - Investigations complémentaires sur la ressource : Réalisation d'essais de pompage sur le forage de Lieuteret ;
- ✓ Tranche optionnelle n°2 : Commune de Laval sur Luzège : Etat des lieux des infrastructures du système AEP
 - Investigations complémentaires sur la ressource : Réalisation d'essais de pompage sur le forage de Saleix ;
- ✓ Tranche optionnelle n°3 : SIAEP de Rosiers-Montagnac : Etat des lieux des infrastructures du système AEP
 - Investigations complémentaires sur la ressource : Réalisation d'essais de pompage sur le forage du Peuch ;
- ✓ Tranche optionnelle n°4 : Etat des lieux des infrastructures du système AEP
 - Etude technico-économiques de mobilisation d'une ressource complémentaire, pérenne et structurante pour le secteur – Etude de 2 bassins versants ;
- ✓ Tranche optionnelle n°5 : Etat des lieux des infrastructures du système AEP
 - Etude technico-économiques de mobilisation d'une ressource complémentaire, pérenne et structurante pour le secteur – Etude de 2 bassins versants ;
- ✓ Tranche optionnelle n°6 : Etat des lieux des infrastructures du système AEP
 - Etude technico-économiques de mobilisation d'une ressource complémentaire, pérenne et structurante pour le secteur – Etude de 2 bassins versants ;
- ✓ Tranche optionnelle n°7 : Etat des lieux des infrastructures du système AEP
 - Etude technico-économique de mobilisation d'une nouvelle ressource complémentaire, pérenne et structurante pour le secteur - Etude visant à déterminer de débit minimum biologique à maintenir en aval d'un point de prélèvement : 1 site.

La date limite de remise des offres était fixée au 7 juin 2019 à 12h00.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 08 juillet 2019 afin de procéder au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection définis (Qualité de l'offre technique : 60% et prix des prestations : 40%).

M. le Président présente le rapport d'analyse des offres et la décision de la Commission d'attribuer le marché au groupement suivant : ARTELIA VILLE & TRANSPORT (Siège social : 47 avenue de Lugo – 94600 CHOISY LE ROI, Agence de Bordeaux – Le Haillan : Parc Sextant – Bâtiment D – 6-8 avenue des satellites – CS 70048 – 33185 LE HAILLAN Cedex), IMPACT CONSEIL (07 rue des Ecoliers – 23430 CHATELUS LE MARCHEIX), pour un montant total de 567 485,12 € HT, soit 680 982,14 € TTC, dont 431 674,95 € HT en tranche ferme et 135 810,17 € HT en tranches optionnelles.

Le Conseil communautaire est désormais appelé à autoriser M. le Président à signer le marché avec le bureau d'études retenu.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Président à signer le marché mentionné ci-dessus avec le groupement ARTELIA VILLE & TRANSPORT (mandataire) et IMPACT CONSEIL (cotraitant), pour un montant total de 567 485,12 € HT, soit 680 982,14 € TTC, et tout document afférent à cet objet ;
- **Dit** que les crédits sont et seront inscrits au budget.

➤ **SDAEP : Demandes de subvention**

M. le Président informe le Conseil que l'étude diagnostique des installations de production et de distribution d'eau potable et l'établissement d'un schéma directeur AEP, ainsi qu'une partie du coût afférent à la sectorisation peuvent faire l'objet d'un financement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 70%, et du Département de la Corrèze à hauteur de 10%.

M. le Président propose de solliciter ces financements.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Président à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département de la Corrèze ;
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à cet objet.
